



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2024, 18h30

Date de la convocation : 5 juillet 2024

Le Conseil Municipal de Vorey, régulièrement convoqué, s'est réuni le 11 juillet 2024, à 18h30, sous la présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, en salle du conseil municipal.

Tous les membres étaient présents sauf :

Maxime CONDON qui a donné pouvoir à Cécile GALLIEN

Marielle HILAIRE qui a donné pouvoir à Gilles COLLANGE

Mélodie OUDOUL qui a donné pouvoir à Jeannick COLIBERT

Daniel POMMIER (absent pour le vote de l'ordre du jour n°1 et n°2)

Edith DELABRE a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été levée à 19h45

Cécile GALLIEN souhaite la bienvenue à la nouvelle DGS de la Commune de Vorey Claude JURINE-BERGER qui a réalisé sa carrière dans les collectivités locales.

N°1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juin 2024

Le procès-verbal peut être adopté tel que transmis aux conseillers.

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°2 : Déclaration de cession d'un fonds de commerce sur la parcelle AH454

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une DIA commerciale est parvenue en mairie et concerne la boucherie COUTANCE. Elle informe que le repreneur des lieux souhaite rapidement rouvrir le commerce.

Madame le Maire et les membres du conseil se réjouissent de cette reprise,

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide :



- De ne pas user de son droit de préemption commerciale et se réjouit de la continuité de cette activité

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°3 : DIA parcelle AH55

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner est parvenue en mairie, et concernant le bien suivant :

Parcelle cadastrée section AH55,

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°4 : DIA parcelles AP421, AP423-424

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner sont parvenues en mairie, et concernant les biens suivants :

Parcelles cadastrées section AP421, AP423-424,

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°5 : DIA parcelle AW623

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner est parvenue en mairie, et concernant le bien suivant :

Parcelle cadastrée section AW623,

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°6 : Achat parcelle AD308

Madame le Maire informe son conseil de la proposition de Madame Jocelyne DUFOUR de céder gratuitement la parcelle AD308, à la Commune.

Elle précise que cette parcelle de 12m² sise 12 Sanimaux pourrait être utile à l'aménagement de la voirie communale (car au carrefour des 2 voies communales), avec pourquoi pas un espace dédié aux bacs poubelles. Elle précise, par ailleurs, que seuls les frais de notaires modiques seraient à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Autorise l'acquisition par la commune de la parcelle AD 308, sise 12 Sanimaux à Vorey-sur-Arzon par cession à titre gratuit,
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'achat et d'en régler le coût

Délibération : Approuvée

Vote : Majorité (10), 5 abstentions (Gilles COLLANGE, Marielle ALLIBERT, Martine MANSUY, Gilles DODET, Jeannick COLIBERT)

N°7 : Avenant pour prolongation de la convention d'usage précaire d'un commerce + logement sis rue Louis Juvet

Madame le Maire rappelle la signature de la convention d'usage précaire du commerce (boulangerie) et du logement sis rue Louis Juvet en date du 23 août 2021 et 17 août 2021 respectivement qui arrivent à échéance. Dans le cadre du maintien des commerces de centre-bourg, la Commune travaille avec l'EPF pour le portage foncier. Elle informe la volonté de Monsieur et Madame GRANDJEAN de prolonger de 12 mois les 2 conventions.

Madame le Maire invite son Conseil à délibérer sur la prolongation desdites conventions et la signature des avenants respectifs pour une durée de 12 mois.

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°8-1 : Adhésion, avec la Maison Départementale du Tourisme, pour la réservation en ligne des activités/spectacles de l'Embarcadère

La Maison Départementale du Tourisme propose un outil de réservation en ligne « ADDOCK » pour les spectacles organisés par l'Embarcadère. L'adhésion à ce nouveau service est de 70€/an. Une formation en ligne assurée gratuitement est prévue pour une mise en route dès août 2024. Ceci permettra d'éviter les queues aux spectacles, ou d'acheter des abonnements à la saison culturelle. Pour y accéder, Madame le Maire précise qu'il convient de modifier l'acte constitutif de la régie et d'ouvrir un compte DFT et demande à son Conseil de délibérer.

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°8-2 : Tarifs billetterie de la saison culturelle 2024-2025 à l'Embarcadère

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune au sein du Centre Culturel de l'Embarcadère développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires favorise l'accessibilité au plus grand nombre : spectacles vivants, médiathèque, conférences, expositions, école de musique du CRD, école de théâtre enfants, ateliers de théâtre adultes, cinéma, ciné-club, cyber espace, office de tourisme en saison, salle associative.

La volonté et l'implication de la commune de Vorey, de proposer des spectacles de qualité à des prix très modérés, reste un engagement fort.

Cette année, la programmation se déroule sur une année, de septembre à septembre, c'est la saison culturelle 2024-2025.

Martine Mansur conseillère municipal en charge de la Culture propose de fixer les tarifs des entrées des spectacles organisés par la commune ainsi qu'il suit :

Spectacles	Dates	Tarif adultes	Tarif 12-18 ans	Tarif -12 ans
Célestroï : Prophéties - Déambulation	6/09	Gratuit		
La lune si possible – Spectacle + débat	6/10	10€	5€	Gratuit
Izar - Concert	25/10	10€	5€	Gratuit
L'œil de la rivière – Spectacle + débat	8/11	Gratuit		
Pour en finir avec l'origine du monde - Spectacle	23/11	10€	5€	Gratuit
Le Festival Voyageur – Projection 7 films		5€/projection 12€ pass journée		Gratuit
L'Odyssée d'Aïga – Spectacle + débat	17/12	5€		
Avion papier – mini spectacle	18/01	5€		
Vacarme(s) – Théâtre	16/02	10€	5€	Gratuit
Accroche toi si tu peux - Cirque	11/05	10€	5€	Gratuit
Apocalypse - Théâtre	13/06	10€	5€	Gratuit



Les sorties de résidence, médiations et séances scolaires sont, comme les années précédentes, en « entrée libre ».

D'autres spectacles peuvent être programmés au tarif suivant : 3€ par entrée, ou 5€, ou 7€, ou 10€, ou 15€ variable selon les spectacles proposés, avec gratuité pour certains aux enfants de moins de 12 ans.

Ces spectacles sont de grande qualité et pour tout public, très accessibles financièrement. Ils attirent de plus en plus de publics de toute la région.

Madame la Maire invite son Conseil à délibérer sur la proposition des tarifs billetterie de la saison culturelle 2024-2025 à l'Embarcadère

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°9 : Convention de mise à disposition d'espaces et locaux communaux de l'école publique Louis Juvet

Comme chaque année, le centre de loisirs Ribambelle, en plus du bâtiment communal situé route de Bellevue, souhaite utiliser les espaces et des locaux communaux au sein de l'école Louis Juvet durant la période des vacances scolaires estivales, afin de s'organiser par accueil de groupes. A ce titre, il convient de signer une convention de mise à disposition gracieuse précisant toutes les modalités.

Madame le Maire invite son Conseil à délibérer sur la reconduction de ladite convention.

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°10 : Renouvellement de l'adhésion à la « Fondation du Patrimoine »

Madame le Maire invite le Conseil à délibérer sur la reconduction de l'adhésion à la « Fondation du Patrimoine », pour montrer son attachement aux patrimoines. Comme les autres années, l'adhésion est de 200 euros

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°11 : Renouvellement de contrat pour l'entretien des locaux à la maison de santé pluridisciplinaire Paul Vassal

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour occuper les missions suivantes : effectuer des heures de ménage à la maison de santé, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 366 à raison de 3 heures hebdomadaires, pour la période du 27 août 2024 jusqu'au 31 décembre (renouvelable).

Délibération : Adoptée

Vote : Unanimité

N°12-1 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité pour occuper les missions suivantes : réparation et entretien de bâtiments publics, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 366 à raison de 60 heures sur la période du 12 juillet au 31 juillet 2024

Délibération : Adoptée

Vote : Unanimité

N°12-2 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour l'office de tourisme

Afin d'assurer l'accueil touristique cet été encore, et en complément des bénévoles que Mme la Maire remercie, et d'une salariée communale à missions estivales diversifiées, et de 6 jours réalisés cet été par un salarié de l'office de tourisme de l'agglo (qui perçoit toute la taxe de séjour), il est proposé de compléter ces moyens humains par un contrat de quelques heures en juillet et août.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité pour occuper les missions suivantes : accueillir et renseigner les touristes qui se présentent au point d'information touristique à Vorey, de catégorie C,



rémunéré par référence à l'indice majoré 366 à raison de 11.25 heures mensuelles en juillet et de 21 heures mensuelles en août, sur la période du 12 juillet au 30 août 2024

Délibération : Adoptée

Vote : Unanimité

N° 13-1 : DIA parcelle AE158

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner est parvenue en mairie, et concernant le bien suivant :

Parcelle cadastrée section AE158,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'étudier ce dossier et :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle

Questions et informations diverses :

13-2 : Bail de location siège de la maison de santé pluridisciplinaire Paul Vassal de Vorey

Madame le Maire informe qu'à la demande de la SISA qui gère nouvellement la maison de santé pluridisciplinaire Paul Vassal, place des Moulettes, cette dernière fixe le siège in situ. Un local sera utilisé pour des réunions de travail. Un bail leur est nécessaire.

Elle demande à son Conseil de délibérer pour louer, fixer le montant de l'indemnité d'occupation à 30 € par an et signer le contrat de location.

Délibération : Adoptée

Vote : Unanimité

Le Prochain conseil est prévu en août. Madame la Maire demande aux 15 conseillers municipaux de leur transmettre leur période de congés / et de présence à Vorey afin de fixer au mieux la date du prochain Conseil Municipal